



Au Verger Des Brasses SORBET 2025

Contrat d'engagement mutuel

-----ENTRE L'ADHÉRENT-----

Nom et Prénom:

Adresse:.....

Code Postal: Ville:

Téléphone:E-mail:

-----ET LE PRODUCTEUR-----

Au Verger des Brasses, Vincent Mesnier

291, chemin de Sangly, 74250 Viuz-en-Sallaz

06 87 83 09 64 contact@au-verger-des-brasses.com

LES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

L'amapien-ne et le producteur-trice s'engagent à adhérer à l'association « Amaportée » et à **respecter** ses statuts et son règlement intérieur. Tous les documents et informations relatifs à l'association sont consultables sur <https://amaportee.fr>. L'amapien-ne accepte les risques liés aux aléas de production (climatiques, sanitaires, conjoncture économique...), le producteur-trice s'efforce d'en limiter les effets et s'engage à donner une information claire sur ces événements en concertation avec le référent producteur-trice de Amaportée. Dans le cas où le producteur-trice ne pourrait assurer la saison complète de paniers, l'amapien-ne ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.

LE CONTENU DU PANIER

Le contrat porte sur la distribution de sorbets et crèmes glacées. **Tous les sorbets et crèmes glacées sont bio (certifiés par FR-BIO-15) et transformés à la ferme.**

Les parfums proposés :

Sorbets : Fraise, Framboise, Cassis, Fruits rouges (mûre, casseille, groseille), Myrtille, Melon, Rhubarbe, Pêche de Vigne, Poire, Citron jaune, Citron vert, Mangue, Cerise griotte, Passion, Mandarine. Pots cartons de 500 mL.

Crème glacée : Noix (autres parfums en cours de réflexion). Pots cartons de 500 mL.

Les fraises, framboises, cassis, autres fruits rouges (mûres, casseilles, groseilles), melon, rhubarbe et noix sont cultivés à la ferme.

DUREE - DISTRIBUTION - PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Le présent contrat est élaboré pour une saison de **7 mois, du 1 avril au 7 octobre 2025**

Les distributions auront lieu tous les mois, pour un total de 7 distributions, **au 50 rue des Anges à VIUZ EN SALLAZ** (local derrière la mairie), **le 1^{er} mardi de chaque mois (d'avril à octobre inclus) de 18h00 à 19h00 en basse saison** (hors période de distribution des paniers légumes) et **de 18h00 à 19h30** en haute saison (période de distribution des paniers légumes). L'horaire pourrait être modifié en cas de contraintes administratives. Le planning des distributions, une fois finalisé, sera accessible sur <https://amaportee.fr>.

Un contrat pourra être souscrit n'importe quand dans la saison. Tout au plus, il faudra s'accorder avec le référent Sorbet Amaportée sur le montant minimum de souscription.

Par contre, le contrat doit être transmis plus d'une semaine avant la date de première distribution souhaitée.

FORMULES

- Dates de distribution prévues : **le 1er mardi de chaque mois, d'avril à octobre inclus, soit :**

Distribution prévue les	01/04	06/05	03/06	01/07	05/08	02/09	07/10
-------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Tous les sorbets, que les fruits soient produits à la ferme ou achetés, vous sont proposés au prix de 8.50 € et la crème glacée noix au prix de 9.50 €.

L'amapien-n(vous) constituera lui-même son panier avant chaque distribution, quitte à le laisser vide.

Pour ce faire, vous vous serez engagé-e avec le producteur sur un montant global minimum de 17.00 € (2 sorbets) à dépenser. Ce crédit pourra être complété en cours de saison en fonction de votre consommation.

Un formulaire en ligne, accessible une fois votre contrat validé par le producteur, vous permet, à tout moment, d'indiquer vos choix pour n'importe quelle distribution prévue. Par contre, pour chacune de ces distributions, la saisie en sera bloquée le dimanche précédent, au soir. Le lien vers ce formulaire vous sera envoyé à la souscription du contrat. Placez-le dans vos favoris, pour y accéder facilement. En annexe, une copie d'écran pour vous guider pour la saisie. A chaque saisie, votre crédit sera mis à jour en conséquence. Si votre crédit n'est pas suffisant, la saisie sera refusée. Il vous faut suivre votre crédit et anticiper :

En cours de contrat, vous pouvez augmenter votre crédit, par multiple de 17.00€. Prévenez, dans ce cas, Amaportée par email (association.amaportee@gmail.com), et envoyez ou déposez le règlement (chèque uniquement, à l'ordre de Vincent Mesnier) au local Amaportée (adresse en bas du contrat).

En fin de contrat, votre crédit doit avoir été utilisé. Le producteur ne vous remboursera pas. Vous devez avoir tout consommé.

Votre choix :

Montant initial de votre contrat :

Montant supérieur ou égal à 17.00 €, multiple de 8,50€ et/ou 9.50€ =

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Par chèque uniquement à l'ordre de **Vincent Mesnier**

SIGNATURES

Fait à le

L'amapien-ne:

Fait à, le

Le producteur, Vincent Mesnier

Merci de transmettre ou déposer au local un seul exemplaire du contrat accompagné du règlement, sous enveloppe, en y mentionnant

AMAPORTEE

A l'attention du Référent Contrat Sorbet Voisin Natacha

50 rue des Anges 74250 Viuz-En-Sallaz

N'oubliez pas d'y joindre votre adhésion à AMAPORTÉE (si vous ne l'avez pas déjà prise) et son règlement de 20€, chèque à l'ordre d'AMAPortée

